

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 09 AVRIL 2013

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, Mme ANCHEN, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante d'	Alain TEULADE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Serge GUILHEM BOUHABEN	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Philippe GARROTE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASBONNE, Jean BEDECARRAX, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Yves TOURAINE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

#### RAPPORT N° 130409-18-ECO

#### PARC D'ACTIVITES D'OGEU – LES TEMBOUS : VENTE DE TERRAIN

M. BELLOT indique qu'une vente de terrain va prochainement intervenir au Parc d'Activités d'Ogeu – Les Tembous.

Madame Christine LALANNE, gérante de la société BRODMATIC dont le siège social est à Ogeu, souhaite acquérir, dans le cadre du transfert des activités de Brodmat, un lot du lotissement TEMBOUS 3.

Il est proposé de vendre à la société Brodmat, ou à une société immobilière créée par madame Lalanne dans le cadre de ce transfert, le lot 4-A d'une superficie de 704 m<sup>2</sup> au prix de 11.75 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 8 272 € HT.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à vendre la parcelle susvisée et signer l'acte correspondant

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT